



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

La CGT a voté l'avis du CESER.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Il s'agit du bilan de l'année écoulée. Il permet de vérifier si les dépenses et recettes prévues ont bien été réalisées.

Dans les faits, le taux d'exécution des dépenses est toujours inférieur à 100 %, du fait par exemple de l'indisponibilité des entreprises ou de retards pris par d'autres acteurs en cas de cofinancement.

La dette globale augmente – légèrement – passant à 1,65 Md€. La capacité de désendettement (la dette globale divisée par l'épargne brute, c'est-à-dire l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement) passe de 5,7 ans fin 2017 à 5,9 ans fin 2018, avec une augmentation due au changement de la procédure de rattachement des charges et des produits, pour respecter les règles comptables. Ceci alors que l'investissement diminue, et se monte à 450 M€.

Le résultat de l'année est de 32 000 €. Il s'agit de la différence entre les recettes (dont l'emprunt de l'année) et les dépenses effectivement réalisées. Ce résultat est réintégré dans le budget de l'année 2019.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr) :

La contribution du CESER, très technique, souligne l'évolution des agrégats financiers.

Les taux d'exécution des dépenses (96,6 % en fonctionnement et 90,1 % en investissement) sont dans la ligne de ce qui était constaté les années précédentes.

Les recettes liées à la valeur ajoutée des entreprises régionales remplacent la majeure partie de l'ancienne dotation de fonctionnement attribuée par l'Etat. **Ce mécanisme induit un lien entre le financement de la Région et l'activité des entreprises et donc une sensibilité à la conjoncture économique.**

Le niveau des investissements est en retrait par rapport aux précédentes années, il se situe à 450 M€. **Le CESER continue de demander la communication d'un plan pluriannuel d'investissement.**

Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement mais restent dans les limites fixées par l'Etat de 1,2 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement **Le CESER souligne la nécessité de retraiter les chiffres, pour 2018 et les années suivantes, imposée par le législateur, sur des bases contestables.**

Le CESER salue « l'effort de présentation » de l'information financière relative aux entités liées, en particulier concernant l'agence régionale Solutions and Co et Fontevraud.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie le rapporteur et les chargé-e-s d'étude pour cet avis complet et très technique, peut-être un peu trop d'ailleurs. Le CESER n'a pas pour vocation de jouer le rôle d'une chambre des comptes, ni d'un groupe d'opposition, mais il ne doit pas se priver de donner son avis, fût-il jugé politique, si cela correspond à la position de la société civile organisée dans son ensemble.

Le résultat du compte administratif est globalement en phase avec ce qui a été constaté lors du vote du budget 2018, puisque les taux d'exécution sont satisfaisants, et c'est bien entendu une bonne chose. On y constate **une baisse des dépenses d'investissements hors fonds européens**, des dépenses de fonctionnement limitées pour rester dans le carcan imposé par l'Etat de 1,2 % d'augmentation à périmètre constant – sur une base très contestable comme le souligne le CESER - et malgré tout d'une **augmentation de l'endettement total** et de la capacité de désendettement, qui passe à 5,9 ans.

A ce sujet, il semble un peu vain de souligner que si elle ne faisait pas de rattachement de charges et de produits, la Région aurait vu la capacité de désendettement diminuer. Car cette procédure aurait déjà dû être appliquée, y compris dans l'ancien plan comptable M71, pour des raisons de sincérité budgétaire, comme le souligne la chambre régionale des comptes. **Il s'agit donc de respecter les règles budgétaires et comptables, « dura lex sed lex ».**

Une petite remarque sur les dépenses de personnel qui augmentent de 11 %, du fait notamment de l'intégration des personnels chargés des transports interurbains.

La CGT partage la remarque de la CRC sur le trop grand recours à des organismes

prestataires extérieurs, mais souligne qu'il ne peut être déconnecté du fait que **la Région était en 2017 avec l'Île de France celle où le nombre d'agent·e·s par habitant.e est le plus faible, ces deux régions ayant le montant de dépenses de personnel par habitant le plus faible de France** – ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'IFRAP (1), organisme qui n'est pas précisément cégétiste. L'appel aux prestations privées par le conseil régional répond à cette sous-dotatation. Pour la CGT, **la réponse en matière de missions de services publics doit être assurée par des fonctionnaires.**

Le compte administratif correspondant à ce qu'on attendait, la CGT conclura donc en soulignant, comme elle l'a fait lors du BP 2018, que **même dans un contexte jugé plutôt favorable, en diminuant ses investissements, la Région n'en est pas moins conduite à augmentation de son endettement, faute de ressources suffisantes, et que cet état de fait est problématique.** La CGT considère en effet que le dynamisme démographique que nous connaissons, mais également les déséquilibres internes à notre territoire, s'accompagnent de besoins tant en investissement qu'en fonctionnement, dans l'ensemble des compétences de la Région.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis.

(1) https://www.ifrap.org/sites/default/files/publications/fichiers/sc194-regions-les_depenses_passees_au_crible.pdf

QUELQUES EXPRESSIONS DES GROUPES :

CFDT :

Souligne la diminution des investissements, en dépit des enjeux régionaux.

CCI :

Salue la tenue des objectifs sur le remboursement de la dette et la limitation des dépenses de fonctionnement.

U2P :

Salue le plan pour l'apprentissage, mais souligne l'urgence à trouver des apprentis, ce qui pose la question de la formation. Rappelle le remplacement important de chefs d'entreprise à prévoir dans les prochaines années

VOTES : L'avis a été adopté par 87 voix pour et 1 abstention.